



Torah écrite (pentateuque) - Lévitique

Chapitre 14

- 14,1 L'Éternel parla à moïse en ces termes:
- 14,2 "Voici quelle sera la règle imposée au lépreux lorsqu'il redeviendra pur: il sera présenté au pontife.
- 14,3 Le pontife se transportera hors du camp, et constatera que la plaie de lèpre a quitté le lépreux.
- 14,4 Sur l'ordre du pontife, on apportera, pour l'homme à purifier, deux oiseaux vivants, purs; du bois de cèdre, de l'écarlate et de l'hysope.
- 14,5 Le pontife ordonnera qu'on égorge l'un des oiseaux, au-dessus d'un vaisseau d'argile, sur de l'eau vive.
- 14,6 Pour l'oiseau vivant, il le prendra ainsi que le bois de cèdre, l'écarlate et l'hysope; il plongera ces objets, avec l'oiseau vivant, dans le sang de l'oiseau égorgé, qui s'est mêlé à l'eau vive;
- 14,7 en fera sept aspersions sur celui qui se purifie de la lèpre, et, l'ayant purifié, lâchera l'oiseau vivant dans la campagne.
- 14,8 Celui qui se purifie lavera ses vêtements, se rasera tout le poil, se baignera et deviendra pur. Il pourra alors rentrer dans le camp, mais il restera sept jours hors de sa tente.
- 14,9 Puis, le septième jour, il se rasera tout le poil: sa chevelure, sa barbe, ses sourcils, tout son poil; il lavera ses vêtements, baignera son corps dans l'eau, et deviendra pur.
- 14,10 Le huitième jour, il prendra deux agneaux sans défaut, et une brebis âgée d'un an, sans défaut; plus, trois dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile, comme oblation, et un log d'huile.
- 14,11 Le pontife purificateur présentera l'homme qui se purifie, ainsi que ces objets, devant le Seigneur, à l'entrée de la Tente d'assignation;
- 14,12 et le pontife prendra l'un des agneaux (qu'il doit offrir comme délictif), puis le log d'huile, et il en opérera le balancement devant le Seigneur.
- 14,13 Il immolera cet agneau à l'endroit où on immole l'expiatoire et l'holocauste: dans le saint lieu. Car le délictif doit être, pour le pontife, comme l'expiatoire: c'est une sainteté de premier ordre.
- 14,14 Le pontife prendra du sang de ce délictif, et il en mettra sur le lobe de l'oreille droite de celui qui se purifie, sur le pouce de sa main droite et sur l'orteil de son pied droit.
- 14,15 Puis le pontife prendra le log d'huile et en fera couler dans la main gauche du pontife.
- 14,16 Le pontife trempera son index droit dans l'huile qui est dans sa main gauche, et de cette huile il fera, avec l'index, sept aspersions devant le Seigneur.
- 14,17 Du surplus de l'huile qui est dans sa main, le pontife mettra une partie sur le lobe de l'oreille droite de celui qui se purifie, sur le pouce de sa main droite et sur l'orteil de son pied droit, par-dessus le sang du délictif.
- 14,18 Et ce qui sera resté de l'huile contenue dans la main du pontife, il l'appliquera sur la tête de celui qui se purifie, et fera expiation pour lui devant le Seigneur.
- 14,19 Alors le pontife s'occupera de l'expiatoire, et fera expier son impureté à celui qui se purifie; puis il immolera l'holocauste.
- 14,20 Le pontife offrira cet holocauste, ainsi que l'oblation, sur l'autel, fera ainsi expiation pour lui, et il sera pur.
- 14,21 Si cet homme est pauvre et que ses moyens soient insuffisants, il prendra un agneau comme délictif destiné à être balancé, pour obtenir son expiation; plus, un dixième de fleur de farine pétrie à l'huile, pour oblation, et un log d'huile;



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



- 14,22 puis deux tourterelles ou deux jeunes colombes, selon que le permettront ses moyens; l'une sera un expiatoire, l'autre un holocauste.
- 14,23 Il les apportera, le huitième jour de sa purification, au pontife, à l'entrée de la Tente d'assignation, devant le Seigneur.
- 14,24 Le pontife prendra l'agneau délictif et le log d'huile, et en opérera le balancement devant le Seigneur.
- 14,25 Après avoir immolé l'agneau délictif, le pontife prendra du sang de la victime, et l'appliquera sur le lobe de l'oreille droite de celui qui se purifie, sur le pouce de sa main droite et sur l'orteil de son pied droit.
- 14,26 Puis le pontife versera une partie de l'huile dans la main gauche du pontife;
- 14,27 fera avec l'index droit, de cette huile qui est dans sa main gauche, sept aspersion devant le Seigneur,
- 14,28 et mettra un peu de l'huile, contenue dans sa main, sur le lobe de l'oreille droite de celui qui se purifie, sur le pouce de sa main droite et sur l'orteil de son pied droit, au même endroit que le sang du délictif.
- 14,29 Quant au restant de l'huile qui est dans la main du pontife, il l'appliquera sur la tête de celui qui se purifie, pour lui obtenir expiation devant le Seigneur.
- 14,30 Puis il traitera l'une des tourterelles ou des jeunes colombes, des victimes qu'on aura pu fournir;
- 14,31 offrira ce qu'on aura pu fournir, un oiseau comme expiatoire, l'autre comme holocauste, en outre de l'oblation; et ainsi le pontife procurera, à celui qui se purifie, son expiation devant l'Éternel.
- 14,32 Telle est la règle pour la purification de celui qui a eu une plaie de lèpre, quand ses moyens sont insuffisants."
- 14,33 L'Éternel parla à moïse et à Aaron en ces termes:
- 14,34 "Quand vous serez arrivés au pays de Canaan, dont je vous donne la possession, et que je ferai naître une altération lépreuse dans une maison du pays que vous posséderez,
- 14,35 celui a qui sera la maison ira le déclarer au pontife, en disant: "J'ai observé quelque altération à ma maison."
- 14,36 Le pontife ordonnera qu'on vide la maison avant qu'il y entre pour examiner l'altération, de peur que tout ce qui est dans la maison ne se trouve impur; après quoi, le pontife viendra visiter cette maison.
- 14,37 S'il constate, en examinant la plaie, que cette plaie est dans les murs de la maison, en dépressions d'un vert ou d'un rouge foncé, plus basses en apparence que le niveau du mur,
- 14,38 le pontife se dirigera de la maison vers l'entrée de la maison, et la fera fermer pour sept jours.
- 14,39 Le pontife y retournera le septième jour. S'il observe que la plaie a grandi sur les murs de la maison,
- 14,40 il ordonnera qu'on détache les pierres atteintes par la plaie et qu'on les jette hors de la ville, dans un lieu impur.
- 14,41 Puis il fera gratter la maison intérieurement, autour de la plaie, et l'on jettera la poussière qu'on aura raculée hors de la ville, dans un lieu impur.
- 14,42 On prendra d'autres pierres, que l'on posera à la place des premières; on prendra d'autre mortier, et l'on recrépera la maison.
- 14,43 Et si la plaie recommence à se développer dans la maison après qu'on a gratté et recrépi la maison,
- 14,44 le pontife viendra, et constatera que la plaie s'est accrue dans cette maison; c'est une lèpre corrosive qui règne dans cette maison: elle est impure.
- 14,45 On démolira la maison, les pierres, la charpente et tout l'enduit de la maison, qu'on transportera hors de la ville, dans un lieu impur.
- 14,46 Celui qui entrera dans la maison tout le temps qu'on l'a déclarée close, sera souillé jusqu'au soir.
- 14,47 Celui qui couchera dans cette maison, lavera ses vêtements, et celui qui y mangera doit les laver de même.
- 14,48 Mais si le pontife, lorsqu'il vient, observe que la plaie n'a pas fait de progrès dans la maison après que celle-ci a été recrépie, le pontife déclarera cette maison pure, car la plaie est guérie.
- 14,49 Il prendra, pour purifier la maison, deux oiseaux, ainsi que du bois de cèdre, de l'écarlate et de l'hysope.
- 14,50 Il égorgera l'un des oiseaux, au-dessus d'un vase d'argile, sur de l'eau vive;
- 14,51 prendra le bois de cèdre, l'hysope et l'écarlate avec l'oiseau vivant, les trempera dans le sang de l'oiseau égorgé et dans l'eau vive, et en aspergera la maison sept fois.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



- 14,52 Il purifiera ainsi la maison par le sang de l'oiseau, par l'eau vive, par l'oiseau vivant, le bois de cèdre, l'hysope et l'écarlate.
- 14,53 Il lâchera l'oiseau vivant hors de la ville, dans la campagne, et fera ainsi propitiation pour la maison, qui deviendra pure.
- 14,54 Telle est l'instruction relative à toute affection de lèpre et à la teigne;
- 14,55 à la lèpre des étoffes, à celle des maisons;
- 14,56 à la tumeur, à la dartre et à la tache,
- 14,57 pour enseigner l'époque où l'on est impur et celle où l'on est pur. Telle est la règle de la lèpre."



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions